



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire

Affaire suivie par : CL

Délégation à la Sécurité Routière

**PERMIS RECUPERE
48 SI ANNULEE
PAR ME REGLEY**

Maître Antoine REGLEY
229 rue de Solférino
59000 Lille

Paris, le **27 SEP. 2021**
R

Maître,

Par courrier reçu le 16 juillet 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client; M. F

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 29 et 30 avril 2021 a été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

En conséquence, la décision référence 48SI qui lui a été adressée est à considérer comme nulle et non avenue.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur
et par délégué,
la chef de la section du permis à points
du bureau national des droits à conduire.

Emanuelle FERRANDEZ